

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **AVENUE SAINTE ALIX 25**

Demandeur : **MADAME FIONA PELLIZZARO ET
MONSIEUR GILLES MONNAT
AVENUE SAINTE ALIX 25
1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Objet de la demande : - Permis d'urbanisme :
**CONSTRUIRE UNE ANNEXE ARRIERE ET ISOLER LES MURS
PIGNONS MITOYENS**

Nature de l'activité principale : **LOGEMENT**

Zone : **PRAS : ZONE D'HABITATION A PREDOMINANCE
RESIDENTIELLE**

Motifs principaux de l'enquête :

- **DÉROGATION À L'ART.4 DU TITRE I DU RRU (PROFONDEUR DE LA CONSTRUCTION)**
- **DÉROGATION À L'ART.6 DU TITRE I DU RRU (TOITURE - HAUTEUR)**

L'enquête publique se déroule du **24/11/2025 au 08/12/2025**.

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au **18/12/2025** à la maison communale, Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/> réf. **19/PU/1995025**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'Administration communale (service Urbanisme - 2^{ème} étage) : du lundi au vendredi : entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous**.

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale le mardi et le jeudi matin entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous**.

Les **rendez-vous** se prennent par téléphone au n° **02/773.06.36** ou via le lien <https://urba1wsp.simplybook.it/v2/>

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par mail à l'adresse suivante : concertation@woluwe1150.be ;
- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles, **au plus tard le 08/12/2025** ;
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet, à la Maison communale, le mardi et le jeudi entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous**.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la Commission de Concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 7 jours avant la séance de la commission.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet.

A Woluwe-Saint-Pierre, le / te Sint-Pieters-Woluwe, de

18 NOV. 2025

Pour le Collège / voor het College,

La Secrétaire communale / de Gemeentesecretaris,

Le Bourgmestre / de Burgemeester,

Florence van LAMSWEERDE




Benoît CEREXHE